	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 24 novembre 2022</b>	<b>N° 2022-687</b>

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET  
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**


M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre  
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre  
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre  
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre  
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre  
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre  
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre  
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre  
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre  
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre  
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre  
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre  
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre  
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre  
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre  
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre  
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre  
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre  
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre  
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre  
  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre  
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre  
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre  
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre  
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre  
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre  
  
M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre  
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre  
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre  
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 24 novembre 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction pilotage emploi et dialogue social  <b>Service GPEEC</b>	<b>N° 2022-687</b>

## Ajustement des effectifs de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services de Bordeaux Métropole, des ajustements d'effectif, des modifications de postes, apparaissent nécessaires au sein de la direction générale suivante :

### **I – REORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE NUMERIQUE ET SYSTEME D'INFORMATION**

La Direction générale du numérique et des systèmes d'information est issue de la mutualisation de 2016 et s'est structurée afin de relever les défis de la construction d'un système d'information commun performant et sécurisé, garant de la continuité et de l'efficacité du service public. Cela a permis d'atteindre aujourd'hui un certain niveau de maturité (même si des actions de convergence et consolidation se poursuivent).

Avec 18 communes mutualisées au 1er janvier 2023, le domaine du numérique et des systèmes d'information est le domaine le plus mutualisé et qui représente la plus forte évolution de niveau de service.

Ainsi, les chiffres clés de la DGNSI en 2022 :

- Plus de 20 000 utilisateurs (13 000 en 2016)
- Plus de 33 500 équipements gérés (26 500 en 2016)
- Plus de 90 000 appels au CAN - Centre d'Assistance Numérique par an (71 000 en 2016)
- Plus de 1300 applications métiers

Si cette volonté des communes d'intégrer le service commun traduit l'importance de la transformation numérique pour nos territoires et nos organisations, elle implique une organisation réactive et adaptée aux multi-commanditaires, aux évolutions technologiques, aux nouveaux enjeux des territoires et aux problématiques structurelles de ce secteur.

#### Une organisation qui traduit les nouvelles ambitions

Pour répondre aux enjeux à la fois environnementaux et sociétaux d'un numérique omniprésent dans notre vie quotidienne, la Métropole a affiché une ambition forte autour de **sept orientations numériques majeures votées en Conseil Métropolitain le 24/09/2021**.

Celles-ci recourent les sujets pour lesquels les efforts des communes et de la Métropole convergent : impact carbone, innovation, solidarité, qualité et accessibilité du service rendu aux usagers, à un moment où le numérique, devenu omniprésent, appelle une intervention publique, un soutien, mais également, une régulation.

Ces sept orientations numériques, en fixant le cap, sont le socle pour garantir la cohérence

et l'efficacité de l'intégration du numérique dans l'ensemble des politiques publiques. Ainsi, le lancement du projet « Allure » avec les équipes de la DGNSI en septembre 2021 a eu pour objectif de favoriser l'appropriation par chacun de ces ambitions et de permettre leur déclinaison opérationnelle au sein de l'organisation et de nos modes de fonctionnement. En s'appuyant sur les fondations construites pendant 6 ans et les grands principes d'organisation, la réflexion a davantage porté sur les améliorations ou évolutions nécessaires pour fluidifier, conforter et sécuriser le rôle et le fonctionnement de la DGNSI et permettre ainsi :

- Une meilleure maîtrise de l'activité pour faire face à la hausse forte d'activité liée d'une part aux attentes des communes et des directions générales de Bordeaux Métropole et d'autre part au renforcement des contraintes réglementaires notamment en matière de sécurité. Cela implique une identification plus en amont des nouveaux besoins et des problématiques éventuelles des services métiers,
- L'intégration des sujets émergents et des nouvelles technologies et modalités de pilotage dans l'objectif de faire évoluer et fluidifier les modes de fonctionnement,
- La prise en compte d'un contexte global de raréfaction des ressources numériques qui sont au cœur de nombreuses transformations avec un enjeu pour la Métropole de garder ses talents, de les aider à développer leurs compétences et d'attirer de nouveaux profils.

Pour faire face à ces nouveaux besoins et enjeux, le nouvel organigramme a été structuré autour des grands principes organisationnels suivants :

- Les activités de la Direction de la transformation numérique sont recentrées sur le pilotage et la gouvernance pour définir et mettre en musique une stratégie numérique claire et connue de tous mais aussi pour faciliter les arbitrages,
- Le modèle d'organisation territoriale de la DGNSI est conforté. Les rôles des référents métiers et communaux sont affirmés dans leurs missions de coordination, d'animation et de pilotage des feuilles de route,
- La création d'une nouvelle Direction des communs numériques rattachée au Pôle programmes numériques doit permettre de consolider les activités et compétences liées à l'usage de l'environnement numérique de travail, aujourd'hui éclatées. Elle permet l'internalisation de compétences et intègre de nouveaux services qui ont émergé depuis la mutualisation (plateforme blueway, « bureautique », ...) afin de favoriser l'industrialisation des pratiques et le développement d'une culture plateforme/produits source d'accélération des projets et d'une plus grande maîtrise,
- Des services et centres évoluent ou sont créés dans l'optique d'accentuer le pilotage de domaines clés et leur visibilité dans l'organisation (ressources humaines, finances, inclusion numérique ou e-éducation),
- Les périmètres d'intervention de chaque entité sont clarifiés pour limiter les responsabilités croisées et assurer une couverture optimale de chaque domaine d'intervention,
- Il a été acté de maintenir globalement le regroupement dans l'organisation des activités d'ingénierie (construction des projets) et de maintenance (maintien en condition opérationnelle) qui favorise un porteur unique de projet, une bonne maîtrise des applicatifs mais aussi la richesse des missions.

L'organigramme, détaillé ci-après, a été construit sur la base de ces principes par chaque directeur en lien avec ses équipes et a été présenté aux 4 organisations syndicales en septembre.

Il a été élaboré dans un souci d'optimisation de la ressource avec le transfert ou le redéploiement de postes vacants gelés depuis 2021. Toutefois, il est proposé **la création de 8 postes dans des domaines sensibles, nouveaux ou en forte tensions**, financés à hauteur de 3,5 ETP (1,5 postes valorisés dans le cadre du cycle 7, 2 ETP valorisés dans le

cadre des RNS 2022 perçues en 2023). Il est à noter que hors révision de niveau de service et cycles de mutualisation, la DGNSI n'a pas demandé de création de postes non financés depuis 2018 malgré l'évolution forte de la charge, des extensions de périmètre pour Bordeaux Métropole et des enjeux du numérique.

Ces postes doivent permettre d'assurer la continuité de service et de porter les projets de modernisation dans les domaines les plus sensibles de notre organisation tels que le réseau, la sécurité, la data mais aussi les ressources humaines, finances, domaine public et permis de construire qui font face à une explosion des demandes et de leur complexité.

Au-delà de l'organisation, la réflexion a aussi porté sur la mise en cohérence et l'harmonisation des dimensionnements des postes, en lien avec le projet « base poste » piloté par la Direction des ressources humaines. Ce travail, inspiré du référentiel métiers de la DINUM (filiale numérique de l'Etat) a conduit à actualiser les intitulés et à proposer des transformations de postes. Ces dernières années, les agents ont dû faire face à de nombreux changements avec la multiplicité des acteurs liés à la mutualisation et l'évolution rapide des technologies. Ils ont vu leurs fonctions se complexifier et demander toujours plus d'expertise.

Ainsi, **quatre transformations de postes proposées concernent des postes vacants.**

Elles ont pour objectif de faciliter, voire permettre le recrutement de profil compétents dans un contexte de marché de l'emploi des informaticiens en grande tension, d'autant plus en Gironde où la concurrence est de plus en plus forte :

- 1 poste d'expert poste de travail et équipements numériques à la DCN de C en B (PER05516)
- 1 poste d'administrateur environnement numérique de travail à la DCN de C en B (PER05655)
- 1 poste d'ingénieur d'exploitation réseaux et télécom à la DINP de B en A (PER05662)
- 1 poste d'ingénieur sécurité à la DINP de B en A (PER05627)

21 transformations de postes concernent des postes occupés par des agents afin de gommer souvent des différences liées à l'histoire, même si les agents réalisent des missions similaires à leurs collègues de catégories supérieures :

- 5 postes de responsable de centre de catégorie B en A
- 3 postes à forte expertise métiers de catégorie B en A (ingénieur exploitation réseaux ou administrateur environnement de travail)
- 4 postes de chargé de domaines spécifiques nécessitant une expertise en tension de catégorie C en B
- 9 postes de chef de projet numérique de catégorie B en A

De façon générale, tous les postes de chef de projet numérique correspondent à des historiques issus des communes et sont occupés par des agents en charge de pilotage et de suivi projet au même titre que leurs autres collègues. Les missions, responsabilités et niveaux d'engagement sont identiques et marqués par l'évolution de la technicité des missions.

Pour lisser l'impact de ces transformations, ces évolutions seront mises en œuvre en deux temps. 15 transformations de postes à valider dès la mise en œuvre de la nouvelle organisation au 1er janvier 2023 (Priorité 1), les 10 autres à échelonner dans le temps courant 2023 (Priorité 2) :

□ Faisant fonction de catégorie B en A : 17 postes

o PRIORITE 1 : 7 postes

- 2 postes chef de centre : 1 chef de centre proximité à la DPNRU et 1 chef de centre ingénierie infra centrale à la DINP
- 1 poste d'ingénieur d'intégration à la DINP
- 2 postes d'administrateur systèmes à la DINP
- 2 postes de chef de projet numérique à la DPNU

o PRIORITE 2 : 10 postes

- 2 postes de chef de projet numérique à la DPNA
- 3 postes de chef de projet numérique à la DPNP
- 2 postes de chef de projet numérique à la DPNU
- 3 postes de chef de centre à la DIG

□ Faisant fonction de catégorie C en B : 4 postes

o PRIORITE 1 : 4 postes

- 1 poste de chef de projet ingénierie et projet réseau et télécom à la DINP
- 1 poste de chargé de projet technique environnement numérique de travail à la DCN
- 1 poste de chargé de communication stratégie numérique à la DPGN
- 1 poste de technicien numérique au service usages et innovation numérique écoles à la DDNT

21 postes catégorie C de la DIG pourraient également être concernés par le chantier global de la DRH sur les faisant fonctions et seraient traités dans le cadre d'un comité technique dédié.

## **ORGANIGRAMME ET ORGANISATION**

### **- A La Direction générale**

La Direction générale du numérique et des systèmes d'information serait articulée comme aujourd'hui autour d'une direction d'appui et de neuf directions opérationnelles regroupées en 3 ADG, chacun animé par un adjoint :

- La Direction d'appui administrative et financière
- L'ADG « pilotage du système d'information » (ex. stratégie et systèmes d'information)
  - o DPGN - Direction du pilotage et de la gouvernance numérique (ex. transformation numérique)
  - o DPNRU – Direction de la proximité numérique et de la relation aux utilisateurs (ex. proximité et relation aux utilisateurs)
  - o DINP- Direction des infrastructures numériques et de la production (ex. infrastructures et production)
- L'ADG « territoire numérique et données » (ex. territoire digital et connecté)
  - o DIG – Direction de l'information géographique
  - o DDNT – Direction pour le développement numérique du territoire (ex. Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique)
- L'ADG « programmes numériques » (ex. études et programmes numériques)
  - o DPNA – Direction des programmes numériques de l'administration (ex. programme numérique e-administration)
  - o DPNP – Direction des programmes numériques à la population (ex. programme numérique des services à la population)
  - o DPNU – Direction des programmes numériques urbains
  - o DCN – Direction des communs numériques (nouvelle direction)

Afin d'asseoir son positionnement transversal et lui permettre de disposer de meilleurs leviers d'actions, il est proposé de transférer le poste de responsable de la sécurité des systèmes d'information (PER10596) de la Direction de la transformation numérique auprès du directeur général.

#### - B DAAF – Direction de l'appui administratif et financier (22 postes)

Rattachée au Directeur général, la direction est maintenue dans son organisation présentée au Comité technique de mars 2022 avec un rôle d'appui et d'accompagnement des autres directions dans le domaine **RH** (déclinaison et suivi en proximité de la politique RH), **financier** (préparation et exécution budgétaire) et celui de la **commande publique**.

À la suite du recrutement du responsable du centre finances en interne, un poste de gestionnaire comptable (PER05653) est transféré à la nouvelle Direction des communs numériques.

#### **ADG PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION**

Initialement « stratégie et systèmes d'information », le pôle « pilotage du système d'information » apporte un support transversal aux autres domaines en assurant la cohérence du système d'information mutualisé conformément aux orientations numériques partagées. Il porte la gouvernance du système d'information, sa trajectoire d'évolution et la sécurité de l'information, tout en assurant son maintien en conditions opérationnelles. Il consolide la feuille de route, favorise les arbitrages, et réalise le suivi des risques et difficultés, en lien direct avec nos commanditaires et nos utilisateurs.

- CDPGN - Direction du pilotage et de la gouvernance numérique (16 postes)

- **Transformation du poste d'assistant administratif contrôle de gestion, catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs (PER10933) en chargé de communication stratégie numérique catégorie B, filière technique/administrative, cadre d'emploi des techniciens/rédacteurs (PER à créer)**

Dans un contexte d'enjeux forts et de croissance des besoins, de la nécessité de définir une stratégie des systèmes d'information connue de tous et de disposer d'outils de pilotage efficaces, il est apparu nécessaire de recentrer les activités de l'actuelle Direction de la transformation du numérique sur les activités de pilotage et de gouvernance numérique.

Ainsi, la Direction du pilotage et de la gouvernance numérique se structure autour de deux services :

- Le service architecture, urbanisation, sécurité numérique composé de 8 postes à la suite du transfert du poste de responsable sécurité et systèmes d'information (PER10596) au niveau de la Direction générale.
- Le service soutien stratégique à la Direction générale avec des équipes en charge de la mise en place des outils de pilotage et du suivi de l'activité, de la communication stratégique numérique vis-à-vis des métiers et utilisateurs ainsi que du contrôle de gestion. Ce service est composé de 7 postes.
- 

Ainsi, il est proposé :

- La transformation du poste de chargé de communication stratégie numérique (PER10933), de C en B, filière technique/administrative, cadre d'emploi des techniciens/rédacteurs. Ce poste est occupé actuellement par un agent de catégorie (Priorité 1)

Les autres activités opérationnelles de l'ex-Direction de la transformation numérique (soit 25 postes) sont repositionnées au sein d'autres directions dans une logique de regroupement et de rationalisation des missions.

Les activités liées à l'environnement de travail de l'agent sont regroupées au sein de la nouvelle Direction des communs numériques, les missions relatives à la vidéoprotection et à l'accompagnement des projets bâtimentaires sont logiquement transférées à la Direction des programmes numériques urbains, les activités portant la transformation des usages sont rattachées au Pôle des programmes numériques.

- DDPNRU – Direction de la proximité numérique et de la relation aux utilisateurs (33 postes)

- **transformation du poste de responsable de centre proximité ouest/nord (PER10940) de B en A, filière technique, cadre d'emploi des ingénieurs (PER à créer)**
- **création d'un poste de gestionnaire de parc informatique, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques (PER à créer)**

La Direction de la proximité et de la relation aux utilisateurs évolue peu et ses effectifs restent stables. Elle devient la **Direction de la proximité numérique et de la relation utilisateur**.

**Au sein du service proximité numérique**, l'organisation de la proximité aux communes mutualisées, présentée en Comité technique d'octobre 2019 est confortée. Au fur et à mesure des mobilités, la catégorie du poste pourra évoluer considérant que le niveau des



missions relève de la catégorie B

Il est proposé :

- La transformation du poste de responsable de centre proximité ouest/nord (PER10940) de B en A, filière technique, cadre d'emploi des ingénieurs afin d'harmoniser l'ensemble des postes de responsable de centre de proximité, postes de dimension et de missions similaires. Ce poste est occupé actuellement par un agent de catégorie B. (Priorité 1),
- Le transfert du poste d'intervenant de proximité de l'ex-direction de la transformation numérique au sein du centre de proximité Bordeaux et Métropole (PER13180)

**Le service centre d'appels et pilotage** devient le service assistance numérique et support, avec la fonction de chef de service assurée par le directeur autour de deux centres.

- Le centre gestion des configurations devient support et pilotage : le poste de responsable de service assistance numérique et support (PER0551) est transformé en un poste de responsable de centre.
- Le centre assistance numérique et appui sans évolution.

Il est proposé :

- La création d'un poste de catégorie C pour internaliser la compétence de gestion du parc, filière technique, au sein du centre support et pilotage.

Comme pour le cycle 4, **une cellule transition communale** est créée dans le cadre de la mutualisation du domaine SI au 1er janvier 2023 par 4 nouvelles communes afin d'intégrer l'accueil de nouveaux agents durant les premières années de transition.

Conformément au rapport relatif au cycle 7 qui devrait être présenté au comité technique d'octobre, cette cellule sera composée de deux postes :

- Un poste de référent communal (transformation d'un poste vacant de catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux issu du transfert de la ville de Bassens en catégorie A, filière technique, cadre d'emplois de ingénieurs territoriaux)
- Un poste de technicien administrateur du SI (catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents techniques et agents de maîtrise)

#### **DINP- Direction des infrastructures numériques et de la production (65 postes**

- création d'un poste ingénieur cybersécurité de catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (PER à créer),
- transformation d'un poste de chef de projet technique (PER05627), catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux en ingénieur cybersécurité, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (PER à créer),
- création d'un poste d'expert en ingénierie projet réseaux et télécommunications, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (PER à créer),
- transformation du poste d'administrateur du SI, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise (PER05656) en chef de projet ingénierie et réseaux et télécommunications, centre ingénierie et projets, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens (PER à créer),
- transformation du poste d'administrateur du SI, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens (PER05662) en ingénieur d'exploitation réseaux et télécoms, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (PER à créer),
- transformation du poste de chef de projet technique (PER05674), catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux en ingénieur d'intégration, catégorie A, filière technique, cadre d'emploi des ingénieurs (PER à créer)
- transformation du poste d'administrateur du SI, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens (PER05521) en administrateur système, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (PER à créer)
- transformation du poste de chef de centre ingénierie infrastructures centrales, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens (PER05522) en catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (PER à créer)
- transformation d'un poste d'administrateur du SI, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens (PER05632) en administrateur système, catégorie A, filière

technique, cadre d'emplois des ingénieurs (PER à créer).

La Direction des infrastructures et de la production devient la **Direction des infrastructures numériques et de la production** et reste structurée autour de 4 services.

Par redéploiement de ressources, un poste d'assistante technique et administrative (PER10509) est rattaché au directeur ainsi qu'un poste de chargé de mission (PER055223 – transfert du poste vacant de chef de centre ingénierie d'intégration), pour porter les grands programmes de la direction. Il pourra notamment dans un premier temps appuyer le service réseau et télécoms dans le pilotage du projet de refonte du réseau métropolitain.

Le centre approvisionnement et logistique DGNSI devient la **mission logistique et gestion des actifs numériques** et sera directement rattaché au directeur.

**Le service de sécurité opérationnelle devient le service sécurité opérationnelle et supervision.** Il est renforcé pour porter la surveillance et la supervision du système d'information mutualisé avec le transfert d'un poste de chef de projet sécurité opérationnelle et supervision (PER05526) et d'un poste d'administrateur sécurité opérationnelle et supervision (PER05525), provenant tous les deux du service intégration et supervision de la même direction.

De plus, dans un contexte géopolitique instable et de cybercriminalité accrue et au regard des nouvelles obligations réglementaires, il est proposé de renforcer ce service par :

- La création d'un poste ingénieur cybersécurité de catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs.
- La transformation d'un poste d'analyste sécurité (PER05627) en ingénieur cybersécurité de B en A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs du fait de la vacance du poste (Priorité 1).

Compte tenu de la spécificité de ces postes, des connaissances et compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

**Le service réseaux et télécommunications** conserve son périmètre d'intervention mais la construction du nouveau réseau et l'évolution des usages impliquent des expertises fortes avec des problématiques de plus en plus complexes, couplées à une évolution de la charge de travail.

Ainsi, il est proposé :

- La création d'un poste d'expert en ingénierie projet réseaux et télécommunications, au sein du centre ingénierie et projets, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs,
- La transformation du poste de chef de projet ingénierie et réseaux et télécommunications (PER05656), centre ingénierie et projets, de C en B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens occupé par un agent promu à la promotion interne (Priorité 1),
- La transformation d'un poste d'ingénieur d'exploitation réseaux et télécoms (PER05662), centre d'exploitation réseaux et télécoms, de B en A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs du fait de la vacance de poste. (Priorité 1).

Au sein de ce service, le « **centre d'exploitation DIP** » devient le « **centre d'exploitation réseaux et télécoms** » et le « **centre d'ingénierie et projets DIP** » devient le « **centre d'ingénierie et projets** ».

**Le service intégration et supervision devient le service ingénierie d'intégration des applications métiers.**

Il se restructure avec la suppression du centre d'ingénierie d'intégration et du centre supervision et industrialisation.

Cela implique le transfert de 3 postes comme vu ci-dessus. Les 3 postes restant du centre supervision et industrialisation sont rattachés directement au service ingénierie d'intégration des applications métiers ainsi que tous les postes du centre ingénierie d'intégration.

Il est également proposé :

- La transformation du poste de chef de projet technique en ingénieur d'intégration (PER05674) de B en A, filière technique, cadre d'emploi des ingénieurs afin d'harmoniser ce poste avec les 8 autres postes de dimension et de missions similaires au sein du service. Ce poste est occupé actuellement par un agent de catégorie B (Priorité 1).

**Le service infrastructures mutualisées**, actuellement découpé en trois centres, sera désormais structuré en deux centres mais avec une évolution de leurs périmètres dans l'optique de clarifier les champs d'intervention pour retrouver de la marge de manœuvre.

Le centre infrastructure client devient le **centre ingénierie infrastructures clientes** et se recentre sur l'ingénierie et l'intégration technique des infrastructures clientes et l'environnement de travail.

Il est proposé :

- La transformation du poste administrateur système (PER05521) de B en A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs. Ce poste est occupé actuellement par un agent de catégorie B, (Priorité 1).

Le centre infrastructures centrales devient le **centre ingénierie infrastructures centrales**. Il se concentre sur l'administration et l'évolution des infrastructures centrales. Dans le cadre du regroupement des activités liées aux usagers de l'environnement de travail, les missions d'administration, de gestion des fonctionnalités, usages et droits de la plateforme M365, historiquement positionnées dans ce centre sont ainsi transférées et renommés à la Direction des communs du numérique, soit les postes de Product Owner M365 (PER11460), d'expert plateforme M365 (PER10607) et d'administrateur système M365 (PER05519).

Il est proposé :

- La transformation du poste de chef de centre ingénierie infrastructures centrales au (PER05522) de B en A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs afin d'harmoniser avec l'ensemble des autres postes de responsable de centre. (Priorité 1),
- La transformation d'un poste d'administrateur système (PER05632) de B en A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs. (Priorité 1).

Ces postes sont occupés actuellement par des agents de catégorie B

## **ADG TERRITOIRE NUMERIQUE ET DONNEES**

Historiquement ADG « territoire digital et connecté », cette structure devient l'ADG « territoire numérique et données » pour porter le développement de l'innovation par le numérique sur le territoire et les enjeux d'inclusion, l'animation de la valorisation de la donnée, et la promotion de la politique numérique, en particulier dans sa dimension événementielle.

Il regroupe deux directions :

DIG – Direction de l'information géographique

DDNT – Direction pour le développement numérique du territoire (ex. Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique)

DIG – Direction de l'information géographique : 32 postes

transformation des trois postes de responsable de centre du service topographie, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens (PER05602, 05606, 05613) en catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs

La Direction de l'information géographique est confortée dans ses missions. Son organisation s'appuie sur deux services.

Le service géomatique renforce son pilotage dans la gestion de données géographiques de références souveraines par la convergence des données du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), dans les référentiels existants et par la coordination de la stratégie en matière de modélisation en 3D du territoire et la définition de ses usages : jumeau numérique du territoire, modélisation numérique de l'espace urbain (CIM - City Information Modeling).

Au sein du service topographie, les trois postes de chefs de centre sont positionnés sur un niveau de catégorie B. Or, au vu de l'évolution de la technicité de ces postes et afin d'harmoniser l'ensemble des postes de responsable de centre au sein de la direction, il est

proposé :

La transformation des trois postes de responsable de centre du service topographie de B en A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs. Ces postes sont occupés actuellement par des agents de catégorie B (Priorité 2).

Par ailleurs, dans le cadre du travail mené par la DGRHAG de requalification des postes au regard des référentiels métiers, 21 postes de géomètre topographe au sein de cette direction ont été identifiés comme relevant de la catégorie B. Cette évolution ferait l'objet d'un rapport spécifique porté par la DGRHAG au même Comité technique d'octobre

DDNT – Direction pour le développement numérique du territoire : 31 postes

- transformation du poste de technicien numérique, catégorie C, filière technique et administrative, cadre d'emplois des adjoints techniques et adjoints administratifs (PER05488) en catégorie B, filière technique/administrative cadre d'emplois des techniciens et rédacteurs

- création d'un poste de chargé de mission animation et gouvernance des données, catégorie A, filière technique/administrative, cadre d'emploi des ingénieurs/attachés (PER à créer)

Sans modification de son périmètre, la Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique deviendrait la Direction pour le développement numérique du territoire, pour répondre aux enjeux d'aménagement numérique responsable et anticiper la création d'un futur « service public de la donnée ».

Par redéploiement de ressource, un poste de chargé de mission en charge des usages émergents et durables (PER05487) est rattaché auprès du directeur.

Le service aménagement numérique des territoires devient le service aménagement numérique durable et solidaire regroupe les ressources utiles au développement numérique du territoire pour en faire un lieu de vie innovant, inclusif, intelligent et responsable. Il est proposé de le structurer en deux centres :

Un centre inclusion numérique est créé pour regrouper les forces vives de l'inclusion numérique, dont deux postes de conseiller numérique et les trois contrats de projets liés au plan de lutte contre la pauvreté et France Relance.

Ce centre absorbera les missions aujourd'hui portées par l'ancien service accélérateur des usages

Aussi, un poste de chargé de portefeuille projet aménagement et solidarité numérique (PER05562) est transformé en responsable de ce centre inclusion numérique,

Un centre aménagement numérique du territoire qui garde ses prérogatives. La responsabilité du centre reste assurée par le chef de service.

Le service usage et innovation numérique des écoles est créé pour renforcer le pilotage du développement des usages numériques dans les écoles et la visibilité de cette activité sensible au sein de l'organisation.

Aussi, le poste de chef de projet école (PER10597) est transformé en responsable du service usage et innovation numérique des écoles.

Au vu de la technicité des métiers au sein de ce service, il est proposé également :

- La transformation du poste de technicien numérique (PER05488) de C en B, filière technique/administrative cadre d'emplois des techniciens/rédacteurs. Ce poste est occupé actuellement par un agent de catégorie C (Priorité 1).

Le service valorisation des données devient service valorisation et management des données territoriales continue d'assurer le pilotage du management des données territoriales, enjeu stratégique pour la collectivité. Pour répondre prioritairement aux nouveaux objectifs en matière de gouvernance et d'animation de la donnée comme cela a été mis en avant lors du « printemps de la donnée », il est proposé :

- - La création d'un poste de chargé de mission gouvernance des données au sein du service valorisation et management des données territoriales, catégorie A, filière technique/administrative, cadre d'emploi des ingénieurs/attachés.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et compétences attendues l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

### **ADG PROGRAMMES NUMERIQUES**

L'ADG étude et programmes numériques voit son périmètre élargi afin d'intervenir plus en amont auprès des métiers et accompagner la stratégie numérique des domaines fonctionnels mais aussi pour conforter le développement de plateformes mutualisées nécessaire à l'accélération et la sécurisation de certains projets.

Ainsi, cette ADG regroupe 4 directions.

Une cellule expérience numérique, rattachée à l'adjoint au Directeur général, est créée avec le regroupement de trois postes transférés de la Direction de la transformation numérique. Cette cellule a vocation à intervenir en fonction ressource de manière transverse, aux directions programmes pour les accompagner et apporter une expertise spécifique dans la conduite de projets.

- Un poste de designer numérique (PER05504)
- Un poste de chargé d'adoption numérique (PER05566)
- Un poste d'expert accompagnement au changement (PER12221)

Dans le même esprit, un poste de chargé de mission maîtrise d'ouvrage marchés numériques est créé par redéploiement du poste (PER11462) de l'ex-Direction de la transformation numérique. Il doit permettre d'apporter une expertise dans la rédaction des pièces techniques des marchés et la définition des besoins en cohérence avec la stratégie SI, au plus près des chefs de projets.

Les trois directions programmes existantes sont confortées. Leurs périmètres ont toutefois été clarifiés afin d'assurer un porteur/intervenant bien identifié par domaine d'activité.

Leur rôle de référents métiers – point d'entrée des grandes directions générales de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux – est affirmé pour animer avec chacune d'entre elles la définition de la stratégie numérique et la coordination des actions qui en découlent.

### **DPNA – Direction des programmes numériques de l'administration – 32 postes**

- création d'un poste de chef de projet numérique ressources humaines, catégorie A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés (PER à créer)
- création d'un poste de chef de projet numérique finances et administration générale, catégorie A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés (PER à créer),
- transformation du poste de chef de projet numérique, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens (PER05639) catégorie A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés (PER à créer)
- transformation du poste de chef de projet numérique, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens (PER10466) en catégorie A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés (PER à créer)

La Direction des programmes numériques de l'administration, anciennement programme numérique se restructure et recentre ses activités. Les centres actuels deviennent des services, un par grands domaines métiers :

- Un service dédié aux ressources Humaines,
- Un service pour les domaines finances et administration générale,

Un service pour le cabinet, la communication et le secrétariat général.

Elle devient, dans le cadre de la nouvelle organisation, chef de file et pilote en transverse de l'expérience agent et la simplification de son quotidien par les outils numériques métiers. Cette direction doit faire face à une augmentation des projets à porter pour Bordeaux Métropole et les communes, liés pour beaucoup à des évolutions réglementaires. Pour répondre à ces demandes de manière sécurisée et garantir la continuité de service, il est proposé :

Pour le service numérique ressources humaines :

- La création d'un poste de chef de projet numérique ressources humaines, catégorie A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés,

Pour le service numérique finances et administration générale :

- La création d'un poste de chef de projet numérique finances et administration générale, catégorie A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés,
- La transformation du poste de chef de projet numérique (PER05639) de B en A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés (Priorité 2).

Le service numérique cabinet, communication et secrétariat général clarifie son périmètre d'intervention, deux postes sont transférés au sein de la direction des communs numériques :

Un poste de chef de projet maîtrise d'ouvrage numérique au sein du service développement des usages des environnements numériques de travail (PER05967),  
Un poste d'expert intégration audiovisuelle et visio conférence au sein du service conception et gestion des environnements numériques de travail (PER11704).  
Il est proposé également :

La transformation du poste de chef de projet numérique (PER10466) de B en A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés, (Priorité 2).

Le service ingénierie et développement, comprenant un poste de responsable de service (PER05536) et deux postes d'ingénieur d'études et de développement (PER05535) et (PER09147) est transféré au sein de la Direction des communs numériques.

#### **DPNP – Direction des programmes numériques à la population – 25 postes**

- création d'un poste de chef de projet numérique social, citoyenneté et proximité, catégorie A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés (PER à créer)
- transformation d'un poste de chef de projet numérique, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens (PER12872) en catégorie A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés (PER à créer),
- transformation de deux postes de chef de projet numérique, , catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens (PER10420 et PER10603) en catégorie A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés (PER à créer).

La Direction des programmes numériques à la population est confortée dans ses missions et continue d'être structurée autour de trois services. Elle devient, dans le cadre de la nouvelle organisation, chef de file et pilote en transverse de l'expérience usagers et la simplification de ses démarches par le numérique. Dans un objectif de simplification et de regroupement des activités par domaine, elle reprend également, au titre de la proximité, l'intégralité du périmètre occupation du domaine public.

Le service numérique social, citoyenneté et proximité est confronté à une forte croissance des projets en matière de police municipale, de verbalisation et d'occupation du domaine public, historiquement éclatés au sein de la DGNSI et rassemblés au sein de ce service.

Aussi il est proposé, la création d'un poste de chef de projet numérique social, citoyenneté et proximité, catégorie A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés pour faire face à l'activité et la sensibilité de ces projets.

Par ailleurs, afin d'harmoniser les postes et répondre davantage à la réalité du niveau d'engagement et de responsabilité exercé, il est proposé :

La transformation d'un poste de chef de projet numérique (PER12872) de B en A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés, au sein du service numérique, citoyenneté et proximité (Priorité 2),

La transformation de deux postes de chef de projet numérique (PER10420) et (PER10603) de B en A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés au sein du service culture. (Priorité 2).

Ces postes sont occupés actuellement par deux agents de catégorie B-

#### **DPNU – Direction des programmes numériques urbains – 24 postes**

- création d'un poste de chef de projet numérique URBASMART, catégorie A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés (PER à créer)

- transformation d'un poste de chef de projet numérique, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens (PER05646) en catégorie A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés (PER à créer),

- transformation de deux postes de chef de projets numériques, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens (PER05667 et PER09144) en catégorie A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés (PER à créer),

- transformation d'un poste de chef de projets numériques catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens (PER05573) en catégorie A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs (PER à créer)

La Direction des programmes numériques urbains est elle aussi confortée dans ses missions autour du fait urbain. Elle réorganise ses deux services pour s'ajuster aux nouveaux enjeux.

Au sein du service numérique aménagement, patrimoine et espaces publics, la direction reprend la gestion de la vidéoprotection et la coordination du numérique dans les projets bâtimentaires, pour favoriser les synergies avec le contrôle d'accès et la supervision du fonctionnement des bâtiments. Deux postes de chef de projet numérique (PER10594) et (PER12784) provenant de l'ex-direction de la transformation numérique sont transférés au sein du service numérique supervision et services publics urbains.

Par ailleurs, la plateforme Urbasmart, mise en œuvre en 2021 et 2022 pour répondre à l'obligation réglementaire de fournir des téléservices de saisine et de suivi par voie électronique pour les permis de construire et les déclarations préalables, voit son périmètre d'usage considérablement élargi par rapport au périmètre initial.

Cette centralisation ainsi que les différents services offerts par la plateforme (workflows, signature électronique, couche cartographique, reporting, ...) vont fluidifier et optimiser le fonctionnement des services concernés, la gestion de ces dossiers étant faiblement informatisées aujourd'hui. Cela induit une augmentation significative de la charge de maintien en condition opérationnelle et d'administration technique de la plateforme.

Aussi, il est proposé la création d'un poste de chef de projet numérique URBASMART au sein du service numérique aménagement, patrimoine et espaces publics, catégorie A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés.

Le service numérique, supervision et services publics urbains n'évolue pas dans ses missions mais est renforcé.

Comme pour les autres directions programmes, les postes de chef de projet numérique au sein de cette direction correspondent à des postes avec des missions, responsabilités et

niveaux d'engagement similaires. Aussi, il est proposé :

La transformation d'un poste de chef de projet numérique au sein du service numérique aménagement, patrimoine et espaces publics (PER05646) de B en A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés (Priorité 1),

La transformation de deux postes de chef de projets numériques au sein du service numérique aménagement, patrimoine et espaces publics (PER05667 et PER09144) de B en A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs/attachés (Priorité 2),

La transformation d'un poste de chef de projets numériques au sein du service supervision et services publics urbains (PER05573), et de B en A, filière technique/administrative, cadre d'emplois des ingénieurs (Priorité 1).

Deux de ces postes sont occupés actuellement par des agents de catégorie B-

#### **DCN – Direction des communs numériques - 30 postes**

- transformation d'un poste d'expert poste de travail et équipements numériques, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques (PER05516) en catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens,
- transformation d'un poste de chargé de projet technique environnement numérique de travail, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques (PER05490) en catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens (PER à créer),
- transformation d'un poste d'administrateur environnement numérique de travail, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques (PER05653) en catégorie B, filière technique/ administrative, cadre d'emplois des techniciens/rédacteurs (PER à créer)

Les activités liées au collaboratif et aux usages de notre environnement de travail ainsi que la gestion de nos grandes plateformes sont transférées dans cette nouvelle direction pour les rapprocher des métiers et favoriser les synergies. Cette Direction des communs numériques porte également le service ingénierie de développement. Les directions de programmes pourraient s'appuyer sur ces ressources pour accélérer le déploiement de services.

Cette direction structurée en cinq services dans le domaine des programmes numériques a pour objectifs de :

- Poursuivre la modernisation des environnements numériques de travail des agents et publics et le développement des usages associés,
- Soutenir le développement des services numériques en industrialisant leur construction via la capitalisation autour de plateformes technologiques transverses et capacités de développement,
- Animer la démarche numérique responsable, soucieuse des impacts environnementaux, sociaux et sociétaux du numérique,
- Piloter les projets d'intégration des systèmes d'informations des communes mutualisant leur domaine Numérique & SI.

Le poste de directeur de cette direction provient d'un transfert d'un poste de la Direction générale (PER10941).

#### **Les missions du service développement des usages des environnements numériques de travail (6 postes) sont de :**

Connaître les besoins et problèmes rencontrés par les agents et usagers vis-à-vis de leurs environnements numériques de travail,  
Décrire, faire évoluer et faire connaître l'offre de service numérique mise à disposition au travers des environnements numériques de travail,



Soutenir l'adoption et l'appropriation par les agents et usagers des usages permis par leurs environnements numériques de travail,

Transformer les usages des environnements numériques de travail agent et public en visant un équilibre entre valeur et réponses aux enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux des services mis à disposition.

Cinq postes proviennent de l'ex-direction de la transformation numérique (PER11463, PER05581, PER05515, PER11443, un poste créé au CT de juin 2022 par anticipation financé par les RNS) et un poste de la direction du programme e-administration (PER05967).

**Les missions du service conception et gestion des environnements numériques de travail (8 postes) sont de :**

Concevoir et optimiser les environnements numériques de travail agent et public afin qu'ils correspondent aux attentes des utilisateurs et en assurer l'amélioration continue,

Assurer la relation avec les fournisseurs des outils et optimiser les choix de matériels,

Industrialiser la gestion des environnements numériques de travail,

Assurer le cycle de vie et définir les trajectoires d'évolutions futures des environnements numériques de travail agent et public en coordination avec le service développement des usages des environnements numériques de travail et la direction des infrastructures numériques et de la production.

Six postes proviennent de l'ex-direction de la transformation numérique (PER05673, PER05586, PER05586, PER05516, PER05490, PER10914), un poste de la direction du programme e.administration (PER11704), un poste de la Direction d'appui administrative et financière (PER05653).

Il est par ailleurs proposé :

La transformation d'un poste d'expert poste de travail et équipements numériques (PER05516) de catégorie C en B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens.

En effet, les missions attendues sur ce poste ont évolué avec la complexification et l'industrialisation des environnements numériques de travail qui nécessitent aujourd'hui un suivi plus en amont avec nos fournisseurs et un sourcing expert en lien étroit avec les équipes techniques. (Priorité 1 pour le PER05516)

La transformation d'un poste de chargé de projet technique environnement numérique de travail (PER05490) de catégorie C en B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens. En effet, les missions attendues relèvent d'un rôle de chef de projet, coordonnateur technique pour l'élaboration, la conception, le développement, la mise en œuvre et l'amélioration continue de nos environnements numériques de travail. Ce poste est occupé actuellement par un agent de catégorie C. (Priorité 1)

La transformation d'un poste d'administrateur environnement numérique de travail (PER05653), de catégorie C en B, filière technique/ administrative, cadre d'emplois des techniciens/rédacteurs. (Priorité

En effet, les missions s'inscrivent dans la dynamique d'extension des fonctionnalités offertes par nos environnements numériques de travail. Cela vise à poursuivre les travaux d'industrialisation qui nous ont permis sur ces 6 dernières années de multiplier par deux le parc géré sans augmentation d'effectif au sein de ces équipes. Ce poste est occupé actuellement par un agent de catégorie C (Priorité 1).

**Les missions du service plateformes numériques transverses (8 postes) sont de :**

Soutenir la croissance des services numériques tout en industrialisant et donc rationalisant

les moyens pour y parvenir via des plateformes numériques transverses,

Contribuer à réduire les délais de mise en œuvre de nouveaux projets demandés par la simplification et réutilisation de données, services, fonctionnalités,

Développer les compétences et pratiques de gestion de produits agiles pour mener les projets s'appuyant sur ces plateformes.

Les cinq postes proviennent de l'ex-direction de la transformation numérique (PER05509, PER11449, trois postes créés au CT de juin par anticipation financés par les RNS), et trois postes de la Direction des infrastructures et de la production (PER11460, PER10607, PER05519).

**Les missions du service ingénierie de développement (3 postes) sont de :**

Porter les normes de développement et intervenir en tant que maîtrise d'œuvre ou pilotage de maîtrise d'œuvre sur la réalisation et la gestion de sites web, d'applications mobiles, de portails,

Construire des socles web permettant de développer des offres de services en marque blanche (web, mobile, identification usager, usine à télé procédure),

Développer en mode « agiles » de nouveaux concepts / services 'expérimentaux', permettant d'éprouver rapidement et à moindre coût leur intérêt à plus large échelle.

Le service existant est intégralement transféré de la Direction du programme e. administration avec ses trois postes (PER05536, PER05535 et PER09147)

**Les missions du service pilotage mutualisation (4 postes) sont de :**

Accompagner les communes déclarant une intention potentielle de mutualisation du domaine Numérique & SI pour éclairer une décision,

Définir des trajectoires pluriannuelles soutenant les projets de mutualisation des domaines Numérique & SI,

Porter les projets d'intégration des SI et DSI des communes mutualisant sur l'ensemble de leurs composantes : technologique, humaine, contractuel, gouvernance.

Les quatre postes proviennent de l'ex-direction de la transformation numérique (PER13176, PER13177, PER13178, PER13179).

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires sur ces postes.

**II – AJUSTEMENTS DES EFFECTIFS**

► Direction des infrastructures et de la production

Ouverture du poste d'administrateur de parc, catégorie B, cadre d'emplois des techniciens territoriaux (PER05965) aux non-titulaires

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

Direction générale	Postes créés					Postes supprimés					Solde	Coût en année pleine	Coût année N
	A+	A	B	C	Total	A+	A	B	C	Total			
DG numérique et systèmes d'information	0	31	2	1	34	0	0	23	2	25	9	1 251 036,56 €	104 253,05 €

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'arrêté du Président N°2020-BM0696 en date du 16 juillet 2020, arrêtant l'organisation générale des services,

**VU** la loi N°84-53, et ses articles 3-3-1 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le comité technique en date du 6 octobre 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** qu'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, un ajustement des effectifs ou d'évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires afin de répondre à de nouveaux projets métropolitains,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser les modifications des postes ci-dessus mentionnés.

**Article 2 :** d'autoriser les éventuels recours aux agents non-titulaires pour les postes indiqués ci-dessus et selon la fiche financière annexée

**Article 3 :** d'autoriser les transferts de postes mentionnés ci-dessus.

**Article 4 :** d'autoriser l'organisation des directions mentionnées ci-dessus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2022</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2022</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-François EGRON</p>
---	---